



PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)
(UNICEF, PNUD, FNUAP, UNESCO, OMS, Banque Mondiale)

**Deuxième réunion du Conseil
de Coordination du Programme
Genève, 13-15 novembre 1995**

**UNAIDS/PCB(2)/95.7 RECOM.
4 décembre 1995**

DECISIONS, RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Point 3 de l'ordre du jour - Plan stratégique pour 1996-2000

1. Le CCP, reconnaissant que le Plan stratégique de l'ONUSIDA pour 1996-2000 a été établi dans le cadre d'un large processus consultatif et qu'il sera révisé compte tenu de l'expérience acquise au fil du temps, adopte le Plan présenté dans le document UNAIDS/PCB(2)/95.3. Il demande d'en élaborer une autre version avant la fin de l'année en tenant compte des suggestions faites lors de la réunion. Il note qu'un plan de travail pour l'ONUSIDA sera prêt pour la prochaine réunion du CCP.

Point 4 de l'ordre du jour - Mode de fonctionnement au niveau des pays

2. Le CCP approuve le mode de fonctionnement de l'ONUSIDA au niveau des pays, tel qu'il est décrit dans le document UNAIDS/PCB(2)/95.4, étant entendu que certains éléments devront être affinés en fonction de l'expérience acquise dans les pays; dans bien des cas, ces éléments sont propres à chaque pays. L'ONUSIDA insistera particulièrement sur:
 - (1) la responsabilité des pays en ce qui concerne l'action nationale contre l'épidémie;
 - (2) la responsabilité des autorités nationales en matière de coordination de l'action;
 - (3) les dispositions garantissant le maintien de la cadence des activités nationales;
 - (4) le rôle important des personnes vivant avec le VIH/SIDA, des organisations à base communautaire, et des ONG, en tant que partenaires essentiels dans l'action nationale contre le VIH/SIDA; et
 - (5) une approche catalytique pour la coopération technique entamée par l'ONUSIDA
3. Le CCP approuve les critères définis pour la sélection des pays devant bénéficier de la coopération intensifiée, c'est-à-dire les pays où des conseillers de programme seront nommés, à savoir:
 - la gravité actuelle ou potentielle du problème du VIH/SIDA dans le pays;
 - les ressources nationales à disposition pour s'attaquer au problème, y compris l'engagement politique;
 - les ressources extérieures - financières et techniques - à disposition;
 - l'accord collectif de toutes les parties intéressées;et demande à l'ONUSIDA de présenter ses critères pour la sélection des pays où les équipes de soutien technique seront établies.
4. Le CCP demande de reprendre, pour la description de l'ONUSIDA dans le document "Appui au pays: fonctionnement au niveau des pays et dans d'autres documents clés", la terminologie utilisée dans le Mémoire d'Accord des Coparrainants pour la création de l'ONUSIDA, et dans les résolutions adoptées par l'ECOSOC ainsi que par les organes directeurs des coparrainants.

Point 5 de l'ordre du jour - Préoccupations exprimées lors de la 45ème session du Comité régional OMS pour l'Afrique

5. Le CCP prend note de la résolution AFR/RC45/RI adoptée par le Comité régional OMS de l'Afrique en septembre 1995, par laquelle les pays africains se sont déclarés préoccupés à propos des points suivants:

-appui que fournira l'ONUSIDA pendant la période de transition, lorsque le GPA/OMS aura cessé de fonctionner;

-volume de l'information diffusée sur le rôle et le fonctionnement de l'ONUSIDA au niveau des pays;

6. Le CCP prend note des questions soulevées dans cette résolution, qui en réalité vaut également pour les pays d'autres régions du monde, et recommande que l'OMS, y compris ses bureaux régionaux, et l'ONUSIDA collaborent d'urgence et étroitement, afin de garantir le passage sans heurt de GPA à l'ONUSIDA.

Point 6 de l'ordre du jour - Projet de budget programme pour l'exercice 1996-1997

7 Le CCP approuve le budget de l'ONUSIDA pour l'exercice 1996-1997, fixé à US\$ 120 millions (document UNAIDS/PCB/96.7) et ventilé comme suit:

I.Appui aux pays US\$ 61 400 000

II.Meilleures pratiques internationales US\$ 34 600 000

III.Direction et soutien du Programme, y compris
Relations extérieures et Sensibilisation US\$ 24 000 000

Total: US\$120 000 000

8. Le CCP autorise le Directeur exécutif à procéder à des virements entre secteurs de programme qui constituent le budget approuvé (I, II et III) le prélèvement sur un secteur de programme donné ne devant pas dépasser 10% de son budget approuvé. Tout virement supérieur à cette limite devra être approuvé par le Président et le Vice-Président du CCP en consultation avec le COC. Toute décision de virement devra tenir compte de la nécessité d'éviter d'altérer l'équilibre général de la répartition des ressources entre les activités mondiales et de pays (40:60). Tous ces virements devront apparaître dans le rapport financier pour l'exercice biennal.

9. Le CCP décide que tout montant reçu pour les activités principales de l'ONUSIDA en sus du budget total de US\$ 120 millions sera utilisé pour des activités novatrices et non pour couvrir des dépenses d'administration ou de personnel.

10. Reconnaissant que le VIH/SIDA ne constitue pas exclusivement un problème de santé, le PCB demande à l'ONUSIDA d'accorder dans son programme un maximum d'attention aux aspects socio-économiques du VIH/SIDA.

Point 7 de l'ordre du jour - Activités des coparrainants dans le domaine du VIH/SIDA

11. Le CCP se félicite de la description des activités des coparrainants dans le domaine du VIH/SIDA,

contenue dans le document UNAIDS/PCB(2)/95.5, même si cette description peut être plus spécifique et plus précise. Il note avec satisfaction les progrès accomplis par les coparrainants dans l'élaboration d'un plan commun d'activités pour 1996-1997.

12. Le CCP prie instamment les coparrainants de fournir sans tarder des renseignements détaillés sur leurs contributions en espèces et en nature à l'ONUSIDA pour l'exercice 1996-1997.

Point 8 de l'ordre du jour - Stratégie pour la mobilisation des ressources

13. Le CCP se félicite de la stratégie proposée pour la mobilisation des ressources, et décrite dans le document UNAIDS/PCB(2)/95.6. Il accueille également avec satisfaction la proposition faite par la Suède de créer un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes novatrices de mobilisation des ressources, et notamment:

-clarification des mécanismes de financement, en particulier le projet de mécanisme de reconstitution des fonds, sachant que certains donateurs ne seront peut-être pas à même d'utiliser ce mécanisme, en raison des contraintes inhérentes à leur système national de budgétisation;

-le rôle de l'"Appel mondial" et comment il se rattache aux activités de collecte de fonds des coparrainants, des ONG et des autorités nationales.

Le CCP note que le groupe établira lui-même son propre mandat, que sa composition sera variée, et qu'il présentera des options à la prochaine réunion du CCP.

14. Le CCP note que l'"Appel mondial" permettra de collecter des fonds pour les activités de l'ONUSIDA, selon ce qui est indiqué dans le budget programme biennal (\$120 millions pour 1996-1997) et le plan des activités des coparrainants à arrêter d'un commun accord avec l'ONUSIDA (jusqu'à \$20 millions pour 1996-1997).
15. Le CCP prie tous ses membres qui font également partie des organes directeurs des coparrainants d'accorder d'urgence une attention particulière au financement des activités VIH/SIDA prévues par les coparrainants, avec leur budget régulier.

Point 9 de l'ordre du jour - Dispositions administratives et juridiques

9.1 - Mémoire d'Accord

16. Le CCP note avec satisfaction que le Mémoire d'Accord - dont le texte final a été approuvé à la sixième réunion du COC le 11 octobre - a été signé par les chefs de secrétariat de cinq organismes coparrainants - l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'UNESCO et l'OMS -, et qu'il sera signé sous peu par le Président de la Banque mondiale après approbation officielle du Conseil des Gouverneurs.

9.2 - Arrangements administratifs avec l'OMS

17. Le CCP prend acte du projet de lettre d'accord entre l'ONUSIDA et l'OMS concernant les arrangements administratifs. Vu les frais élevés occasionnés par l'implantation de l'ONUSIDA à l'OMS/Genève, le CCP demande au Directeur exécutif d'entreprendre une étude sur les avantages et les inconvénients, à court et à moyen terme, d'éventuelles mesures visant à réduire les dépenses d'administration et d'installations, et de faire rapport à ce sujet lors de la prochaine réunion du CCP. Quoi qu'il en soit, les dépenses d'administration ne doivent pas excéder 13% du budget total.

Point 10 de l'ordre du jour - Réunion du CCP en 1996

18. Le CCP décide de tenir sa prochaine réunion à Genève du 10 au 12 juin 1996, étant entendu que des efforts seront faits pour réduire cette réunion à deux jours, les 10 et 11 juin.

Point 11 de l'ordre du jour - Autres questions

11.1 - Participation des ONG aux réunions du CCP

19. Le CCP autorise l'ONUSIDA à financer la participation des cinq membres ONG du CCP, au lieu de limiter ce financement aux trois ONG de pays en développement, comme cela avait été proposé dans la résolution de l'ECOSOC 1995/2 concernant le CCP. A l'avenir, les membres des ONG seront présentés par affiliation régionale.
20. Le CCP note que les cinq membres ONG actuellement au sein du Conseil assumeront tous un mandat de deux ans, de 1995 à fin 1997. Pour assurer le roulement des 5 membres ONG à partir du 1er janvier 1998, trois des mandats ultérieurs seront d'une durée de 3 ans et les deux autres d'une durée de deux ans. Le mandat de 2 des 5 membres désignés au départ pourra être reconduit une fois.

11.2 - Création des groupes de travail du CCP

21. Le CCP décide de créer un groupe de travail sur les indicateurs et l'évaluation composé de représentants des pays suivants: Australie, Canada, Chine, Mexique, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Thaïlande, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique. Il décide également que (1) la participation de tout autre pays représenté au sein du CCP est bienvenue; (2) la consultation avec les ONG se fera en utilisant les moyens électroniques; (3) les membres pourront se faire représenter par un participant ayant des compétences techniques et pas nécessairement par le représentant du CCP; (4) le groupe de travail établira son propre mandat et fera rapport au CCP lors de la prochaine réunion.

11.3 - Méthode de travail du CCP

22. Le CCP demande à tous ses membres de proposer à l'ONUSIDA des moyens qui permettraient d'accroître l'efficacité et l'efficacité des futures réunions, et de favoriser l'interaction ainsi que la fréquence de l'interaction pour les travaux du Conseil, par exemple l'utilisation des moyens électroniques. Le Secrétariat préparera un compte rendu des propositions et le présentera à la prochaine réunion du CCP.
23. Le CCP décide de nommer un Rapporteur parmi ses membres, en vue de fournir un résumé axé sur l'action à la fin de l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Le Rapporteur sera choisi pour chaque réunion, en consultation avec le Président, le Vice-Président et le Secrétariat.

11.4 - Rapport de la première réunion du CCP, juillet 1995

24. Le CCP approuve le rapport de sa première réunion (document UNAIDS/PCB(1)/95.6).